



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 97055

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les deux évêques orthodoxes d'Alep enlevés il y a maintenant plus de trois ans, le 22 avril 2013 à Kafar Dael, près d'Alep. Elle demande des informations au Gouvernement au sujet de cet enlèvement et les actions qu'il mène dans ce sens pour retrouver Gregorios Yohanna Ibrahim, archevêque syro-orthodoxe, et Boulos Yazigi, archevêque grec-orthodoxe.

Texte de la réponse

La France a vivement condamné l'enlèvement des deux évêques syro-orthodoxe et grec-orthodoxe intervenu en avril 2013 en Syrie. Elle utilise tous les canaux à sa disposition pour aider à leur libération et maintient également des contacts réguliers avec les différentes églises locales et leurs responsables. Cependant, comme dans toute situation impliquant des otages, cette question est traitée de façon discrète et non publique. Plus généralement, l'action de la France s'agissant des minorités au Proche-Orient est guidée par la défense de la liberté de religion ou de conviction et la protection du libre exercice des cultes. C'est dans ce cadre que la France a organisé le 8 septembre 2015 une conférence internationale sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-orient qui a réuni 57 pays et 11 organisations internationales. Le plan d'action adopté à l'issue de cette conférence comporte notamment une série de mesures relatives à la lutte contre l'impunité. Enfin, la France condamne les actions des groupes terroristes, et de façon générale toute violence à l'encontre des civils quelle que soit leur appartenance religieuse ou ethnique.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97055

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5880

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8780